

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 NOVEMBRE 2010 à 19 h SALLE DU BAS DE LA MAIRIE

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 14 – Quorum atteint

Étaient présents : MM. DORDAIN Christian, SALLIO Michel, PRUVOT Dominique, JONVAL Jean Claude, Mme CANDELIER Evelyne, MM. BUISSET Laurent, DUCCESCHI Patrick, GAILLIARD Pascal, M. DERYCKE Hervé, Mme DUCONSEIL Betty, M. VERNEZ Rémy, Mme PINTÉ Patricia, M. LEONARDIS Thierry, Mme PETIT Maryvonne.

Excusée : Mme MOREAU Nicole (procuration à M. GAILLIARD Pascal)

Secrétaire de séance : M. SALLIO Michel

---

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès verbal du Conseil Municipal du 31 Août 2010 est adopté à l'unanimité.

---

### PROJET DE CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE/BIBLIOTHEQUE

Vu la délibération du 10 février 2010 confirmant la réalisation d'un restaurant scolaire/bibliothèque à proximité de l'école Marcel Pagnol.

Considérant que le projet a bénéficié de la subvention du Fonds Départemental de Solidarité Territoriale (FDST) du Conseil Général, de la subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement (D.G.E.) et d'une réserve ministérielle ;

Sur présentation du plan de financement tel que dressé ;

Le Conseil Municipal décide :

- de valider le plan de financement ci-après ;
- de lancer l'appel d'offres ;
- de procéder à l'emprunt ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document utile à l'exécution de la présente.

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Cantine/Bibliothèque	468 000,00 € HT 559 728,00 € TTC	
<b>FINANCEMENTS</b>		
	Subvention D.G.E. (25 %)	117 000,00 €
	Subvention du Conseil Général (40 % sur 127 778 € reste de notre enveloppe)	51 111,00 €
	État-Réserve	18 500,00 €
		186 611,00 € H.T.

Reste à financer : 468 000 € - 186 611 € = 281 389 € HT + 91 728 € TVA = **373 117 € T.T.C**

### SALLE DES FÊTES – ETUDE HQE

Lors de la réunion du 20 octobre 2010, le bureau d'étude a présenté le chiffrage d'un projet neuf plutôt que la réhabilitation de la salle existante.

Coût total H.T. : 815 075,00 €

Vu les projets en cours, ce coût sera difficilement supportable à court terme, Monsieur le Maire demande aux conseillers de statuer sur le devenir de l'opération.

Au moment de la révision du P.L.U., il faudra se poser la question sur la localisation de la nouvelle salle.

### POINT SUR LES LOTISSEMENTS

- Rue des Juifs

Par lettre du 23 septembre 2010, le Conseil Général demande de prendre en charge le coût du giratoire sur la nouvelle voie (Chemin des Bœufs) qui s'élève à environ 120 000,00 € HT.

L'investisseur « Villogia », par courrier, a averti Monsieur la Maire de ne pas pouvoir participer au coût du giratoire. De son côté, Le Conseil Général a stoppé l'étude d'impact en attendant le déblocage de la situation. L'assemblée demande à Mr le Maire d'organiser une rencontre avec Mr Beauchamp, conseiller général, afin de trouver une solution.

- Rue de Fressain

L'étude d'impact sur l'évacuation des eaux pluviales est terminée.

#### REFORME FISCALE

La loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010 supprime et remplace, dès 2010, la taxe professionnelle pour une Cotisation Economique Territoriale (C.E.T.) composée de deux volets :

- Cotisation Foncière des Entreprises
- Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

En contrepartie, à compter du 2011, elle prévoit une nouvelle répartition des impôts directs locaux entre les collectivités territoriales, des transferts d'impôts d'Etat à celles-ci et la mise en place à leur profit d'une imposition forfaitaire sur les entreprises. Un amendement-article 59 prévoit un mécanisme compensateur afin de neutraliser les éventuels effets sur les contribuables.

#### REGULARISATION DES CONTRATS DE TRAVAIL

⇒ **Mme DELATTRE Anita**

L'arrêté en date du 8 août 2005, par lequel Mme DELATTRE Anita, agent non titulaire recrutée en qualité d'agent d'entretien, aujourd'hui en contrat à durée indéterminée, ne respecte pas la réglementation applicable aux agents non titulaires.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande aux conseillers de prendre un arrêté qui précisera la rémunération et une délibération qui régularisera la situation de Mme DELATTRE Anita.

⇒ **Mme DELBEE Annie**

Un arrêté relatif à la situation de Mme PRELLER-DELBEE Annie, agent non-titulaire, recrutée en qualité d'agent de service à temps partiel, ne respecte pas la réglementation applicable aux agents non titulaires.

Cet agent peut être recruté sur la base du 6<sup>ème</sup> alinéa de l'article 32 de la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 qui permet aux collectivités de moins de 1 000 habitants de recruter des agents non titulaires pour pourvoir des emplois permanents à temps non complet pour lesquels la durée de travail n'excède pas 17 h 30. Le recrutement au titre de cet alinéa est matérialisé par un contrat. Monsieur le Maire demande aux conseillers de délibérer créant l'emploi décrit ci-dessus et régulariser ainsi la situation de Mme DELBEE Annie.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer tout document concernant Mmes Delbée Annie et Delattre Anita.

#### INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES DU TRESOR

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010, Monsieur LUCAS Sylvain a été nommé comptable de la trésorerie d'Arleux en remplacement de Monsieur HODENT Vincent.

Conformément à la réglementation, une nouvelle délibération doit être prise concernant l'indemnité de conseil au comptable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une indemnité de conseil au comptable.

#### DIVERS

↳ Demande de la mise à disposition du terrain de football par :

- Association Culturelle et Sportive des Jeunes d'Erchin
- Association Sportive Douai Sita Nord

Afin de minimiser des charges de fonctionnement, la municipalité décide de ne pas donner une suite favorable à ces demandes.

- ↳ Conseil d'école du 22 Octobre 2010 - L'effectif actuel de l'école est de 98 enfants.  
Elections des parents d'élèves :

**Elus titulaires**

RENEL Cédric  
DUPIRE Véronique  
PETIT Maryvonne  
DEVIENNE Laurent

**Elus suppléants**

CARON Laurent  
DELBART Stéphanie

Le 10 octobre 2010, il y a eu un vol à l'école. Des équipements destinés aux élèves ont été dérobés. Nous avons signalé ce vol à notre assurance.  
Des mesures ont été prises pour sécuriser les bâtiments. Toutefois, Monsieur le Maire rappelle que les enseignants et le personnel communal doivent renforcer la vigilance face à ce risque.

- ↳ Bilan de la Ducasse 2010

Il a fait beau et le défilé s'est très bien passé. Cependant, un seul regret, suite au problème mécanique de dernière minute, les autos scooters ont été absentes.

- ↳ Halloween

La fête a été organisée le dimanche 31 octobre à la salle des fêtes.  
Nombre d'enfants présents : 30

- ↳ Elections des conseillers généraux – renouvellement des conseillers élus en 2004

1<sup>er</sup> tour : 20 Mars 2011

2<sup>ème</sup> tour : 27 Mars 2011

- ↳ Centre aéré de la Toussaint- 17 enfants inscrits (effectif en baisse)

- ↳ Zone de la Tuilerie

Le panneau publicitaire a été posé. Le premier permis a été délivré à la société « Lotus Bleu » pour la construction d'un bâtiment doté d'une zone de stockage, d'un accueil et d'un bureau.

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

- ↳ Dimanche 7 Novembre : Assemblée Générale de la Fête du Bœuf à la salle des fêtes à 11h
- ↳ Jeudi 11 Novembre : Commémoration de l'Armistice de 1918 à 11h 30  
- Dépôt de gerbes au monument aux morts et Vin d'honneur avec la remise des diplômes de la médaille d'honneur du travail.  
- Repas des anciens combattants à la salle des fêtes
- ↳ Mardi 16 Novembre : Réunion de formation sur le compostage à 18 h 30 à la salle des Fêtes.
- ↳ Samedi 27 Novembre : Banque alimentaire Salle du Bas de la Mairie de 9 h à 12 h  
Repas annuel du V.T.T. Bugnicourt Club à la Salle des Fêtes
- ↳ Dimanche 28 Novembre : « Pot de l'amitié » des fêtes de St Eloi – Ste Barbe salle du bas de la Mairie à 11h30
- ↳ Samedi 4 Décembre : Téléthon
- ↳ Dimanche 5 Décembre : Journée nationale d'honneur aux morts pour la France de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie. Dépôt de gerbe à 11 h 30.